

DEAES révisé – Dispositif des épreuves de Certification

Bloc 1 – Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Epreuve orale de 30 minutes : Présentation d'un dossier de pratique professionnelle de 5 à 8 pages

Note sur 20 - coefficient 1

+

Epreuve écrite de 2 heures : Organisation par la DREETS en centre de formation

Note sur 20 - coefficient 2

Note globale : total des 2 notes (note sur 60)

Bloc 2 - Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

Epreuve orale : Etude d'un cas pratique (sujet tiré au sort) permettant au candidat d'exposer **une démarche et les modalités de réalisation** des actes d'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne

30 minutes de préparation

30 minutes d'exposé oral

Note sur 20

Bloc 3 - Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

Epreuve orale de 30 minutes : Présentation d'un **projet d'animation** sociale et citoyenne, élaboré par le candidat, à partir d'une situation de stage, avec un support écrit de 3 pages

Note sur 20

Bloc 4 – Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

Epreuve orale de 30 minutes : Présentation d'une **étude de situation** vécue en stage, à partir d'un document écrit de 4 pages, élaboré par le candidat, **en lien avec le projet individualisé de la personne**

Note sur 20

Bloc 5 – Travail en équipe pluri professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

Epreuve écrite de 1 heure 30 portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par le centre de formation

Note sur 20